

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal

19/11/2024 / 13h45 – 15h45 / local 211

Présences	
Enseignante	Baya Messaoudi
Personnel de soutien	Tatiana Ndoum Aziz Daouni
Organisme sociocommunautaire	Gabrielle Richard (RESO) – <i>Présidente du Conseil</i>
Directrice	Maya Kitanova
Directeur adjoint	Jacques Baruthio
Personnel professionnel	Noémie Ducharme-Lepage
Élèves	Manon Latour Mohammadamin Khoeini

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Par M. Kitanova à 13h45.

Le quorum est atteint : (7 membres votants - minimum de 4 pour avoir le quorum)

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu.

Proposé par : Manon Latour | Appuyé par : Tatiana Ndoum

3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

3.1. Suivi au procès-verbal

Proposé par : Gabrielle Richard | Appuyé par : Manon Latour

4. Parole au public

Aucun membre du public ne s'est présenté à la séance.

5. Élection de la présidence

Gabrielle Richard

Proposé par : Maya Kitanova | Appuyé par : Manon Latour



Décision unanime.

6. Élection de responsable de la gestion du temps et de responsable de la prise des notes et du procès-verbal

Prise de note et procès-verbal : Jacques Baruthio

Proposé par : Maya Kitanova | Appuyé par : Unanimité

Gestion du temps : Manon Latour

Proposé par : Maya Kitanova | Appuyé par : Unanimité

7. Formation obligatoire

Présentation de l'équipe TEAMS, des fiches et capsules vidéo de la formation obligatoire.
(disponibles dans la section fichiers de l'équipe)

8. Règles de régie interne

Présentation et lecture du document.

Amendement : supprimer du point 5.c. la phrase «Une copie papier sera aussi remise aux membres séance tenante.»

Proposé par : Jacques Baruthio | Appuyé par : Tatiana Ndoum

9. Calendrier des rencontres

- 11 février 2025
- 08 avril 2025
- 20 mai 2025
- 17 juin 2025

10. Budget de fonctionnement 400 \$

Le CÉ renonce aux 400\$ et les remet aux élèves sous forme de 16 cartes cadeau de 25\$ pour les magasins Super-C. Une première série de 8 sera remise lors de la cérémonie des prix des *élèves engagés* (20 décembre), et une deuxième lors de la semaine de la persévérance (10-14 février). Le choix des récipiendaires se fera par tirage à partir d'une liste établie sur le critère de l'assiduité. Un message sera transmis aux élèves à l'avance pour les en informer.

11. PTRDI

Présentation à l'écran de l'acte d'établissement et d'aspects divers.

Formulaire à compléter : aucune modification à apporter.

Le formulaire est complété et soumis.

12. Suivi sur le budget

Le projet de budget adopté l'année dernière sera affecté par 2 nouvelles contraintes :

- Il y a eu, cet été, l'annonce de l'imposition d'une enveloppe fermée (avec des montants révisés à la baisse)
- Les Équivalents Temps Plein (ETP) utilisés pour les calculs liés au budget ont été modifiés; ce sont les chiffres d'il y a trois ans qui seront pris en compte. Ces chiffres sont bien moins favorables, la fréquentation ayant été affectée par la pandémie de Covid19.

Cette situation est due essentiellement à la francisation.

Les enseignants ont exprimé leur inquiétude à ce sujet. On nous a rapporté que la situation était pire dans d'autres CSS.

Un rapport sommaire est présenté (version pour le CÉ). À noter qu'il y a 38 postes enseignants (ETP), limités à cause de l'enveloppe fermée. Un technicien de laboratoire viendra au centre une journée par semaine (vendredi).

Un rapport est à faire valider par le service des finances à l'occasion d'une rencontre biannuelle. Le suivi budgétaire du CÉ aura lieu lors de la séance subséquente. Une version à jour du budget sera déposée dans le TEAMS dès qu'elle sera disponible.

Explications à propos des différents fonds :

- Fds1 – fonctionnement du centre
- Fds6 – C'est un fonds abritant des sommes de projets spéciaux du ministère. Certaines de ces mesures payent des postes (techniciennes en travail social, technicien en loisirs), d'autres financent le tutorat. La mesure de rattrapage (grève 2023-2024) se terminera le 30 novembre. Sorties et activités : remboursement si la sortie fait partie du répertoire culture-éducation. (13547\$).

13. Critères de sélection de la direction

En raison du peu de temps restant à la séance et de l'ajout de points supplémentaires en *Varia*, le point 13 concernant les critères de sélection de la direction est reporté à l'ordre du jour de la rencontre du 11 février.

Proposé par : Gabrielle Richard | Appuyé par : Baya Messaoudi

14. Utilisation du téléphone cellulaire dans le centre

Suite à la directive ministérielle du 4 octobre 2023, il est proposé :

DE MODIFIER les règles de conduite du Centre Saint-Paul afin d'y inscrire les modalités d'application suivantes :

Interdiction générale

À moins d'autorisation spécifique, l'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite en tout temps dans les toilettes et dans les vestiaires de l'établissement ainsi que pendant les heures de cours de 8h15 à 12h45, de 13h45 à 15h50 et de 18h00 à 21h15 dans les locaux de classe, dans le laboratoire et dans le gymnase [, et lors d'activités organisées par le centre].

DE MANDATER la direction d'établissement pour communiquer ces modalités aux élèves de la façon suivante : Guide de l'élève, écran dans la cafétéria, Intercom, rencontre pédagogique des enseignants.

Le conseil a débattu et a décidé d'ajouter [, et lors d'activités organisées par le centre] au texte des modalités d'application.

Proposé par : Jacques Baruthio | Appuyé par : Baya Messaoudi

15. Communication à propos de l'utilisation des toilettes

Après vérification auprès du bureau des affaires juridiques (Jacques Baruthio), on ne peut imposer à personne d'utiliser des toilettes destinées aux hommes ou destinées aux femmes : c'est un choix personnel. De plus, faire des commentaires par rapport à ce choix personnel pourrait être interprété comme du harcèlement.

16. Bourse de 500\$

M. Guillaume Cliche-Rivard, député de la circonscription Saint-Henri-Sainte-Anne où se trouve le centre, a fait un don de 500\$ comme bourse d'étude.

La somme qui a été déposée dans le fonds 4 doit être déplacée dans le fonds 9 pour qu'elle soit utilisable comme telle.

Proposé par : Manon Latour | Appuyé par : Aziz Daouni

17. Levée de la séance

Proposé par : Manon Latour | Appuyé par : Aziz Daouni

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal

11 février 2025 / 13h45 – 15h45 / local 211

Présences	
Enseignante	Baya Messaoudi
Personnel de soutien	Tatiana Ndoum Aziz Daouni
Organisme sociocommunautaire	Gabrielle Richard (RESO) – <i>Présidente du Conseil</i>
Directrice	Maya Kitanova
Directeur adjoint	Jacques Baruthio
Personnel professionnel	Noémie Ducharme-Lepage
Élèves	Manon Latour (Mohammadamin Khoeini – absent)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Par M. Kitanova à 13h45.

Le quorum est atteint : (7 membres votants - minimum de 4 pour avoir le quorum)

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu.

Proposé par : Manon Latour | Appuyé par : Aziz Daouni

3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Suivi au procès-verbal

Proposé par : Aziz Daouni | Appuyé par : Baya Messaoudi

4. Parole au public

Aucun membre du public ne s'est présenté à la séance.

Manon Latour relaie une suggestion émanant d'un élève de francisation. Cet élève souhaite la création d'un cours d'écriture spécifique pour la francisation. Baya Messaoudi précise qu'un cours avancé (après le niv.8) existe et a déjà été offert au centre par le passé. Le CE note l'intérêt exprimé. Maya Kitanova ajoute que la marge de manœuvre pour la création d'un nouveau cours est très limitée en raison du contexte budgétaire de cette année.

5. **Projet éducatif – suivi**

C'est une année importante pour le projet éducatif, la première de la mise en œuvre des moyens. Elle doit se traduire par des pratiques de classe efficaces de la part des enseignants.

Pour la direction, il s'agit d'en faire le suivi. Il y a un sondage auquel les enseignants devront répondre, avec une première régulation en février, et une deuxième à la fin du mois de mars.

6. **Formation obligatoire**

Rappel du caractère obligatoire de la formation destinée aux membres du conseil d'établissement. Les fiches thématiques et les capsules vidéo de la formation obligatoire sont toujours disponibles dans la section fichiers de l'équipe TEAMS. (présentation à l'écran)

Le formulaire en ligne concernant la formation est complété à l'écran par la présidente au nom des membres et envoyé.

7. **Critères de sélection de la direction**

Le formulaire en ligne à propos des critères de sélection de la direction est complété à l'écran par la présidente au nom des membres et envoyé.

8. **Levée de la séance**

Proposé par : Manon Latour | Appuyé par : Aziz Daoui

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal

17 juin 2025 / 13h45 – 15h45 / local 211

Présences	
Enseignante	Baya Messaoudi
Personnel de soutien	Tatiana Ndoum (Aziz Daouni – absent)
Organisme sociocommunautaire	Erwine Polony (RESO) – <i>Présidente intérimaire du Conseil</i>
Directrice	Maya Kitanova
Directeur adjoint	Jacques Baruthio
Personnel professionnel	Noémie Ducharme-Lepage
Élèves	Manon Latour (Mina Mashak – absente)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Par M. Kitanova à 13h45.

Le quorum est atteint : (7 membres votants - minimum de 4 pour avoir le quorum)

Il est à noter que la séance du 20 mai 2025 n'a pas pu avoir lieu; le quorum n'ayant pas été atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu.

Ajout au point 5 de l'ODJ d'un transfert du fonds 4 au fonds 9

Proposé par : Manon Latour | Appuyé par : Baya Messaoudi

3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Suivi au procès-verbal

Proposé par : Baya Messaoudi | Appuyé par : Noémie Ducharme-Lepage

4. Parole au public

Aucun membre du public ne s'est présenté à la séance.

5. Budget – adoption

Le budget détaillé est présenté à l'écran. (le budget détaillé et le budget sommaire sont disponibles dans les fichiers de l'équipe TEAMS du conseil d'établissement). Cette année, comme l'année

précédente, le CSS impose une enveloppe fermée. On anticipe par conséquent une légère baisse du nombre d'enseignants (peu de postes seraient touchés). Des modifications à cette enveloppe fermée pourraient encore avoir lieu. Une réunion est à venir pour informer les directions d'établissement à propos de compressions budgétaires à venir. C'est à ce moment qu'on en saura davantage sur d'éventuels changements d'effectifs avec la confirmation du budget effectivement alloué.

Explication des spécificités des différents fonds.

Maya Kitanova a rappelé le concept d'«équivalents à temps plein» (ÉTP) utilisé pour les calculs des effectifs des élèves dans le cadre de la formation aux adultes et de leur utilisation pour l'allocation budgétaire. Une baisse d'élève pourrait avoir un impact sur les budgets d'années subséquentes.

Proposé par : Manon Latour | Appuyé par : Tatiana Ndoum | Signé par la présidente

5.1 Contributions volontaires / dons

Les dons reçus au courant de l'année sont enregistrés au fonds 4. Afin de pouvoir utiliser ces montants pour financer les activités tel que stipulé par leurs donateurs, il s'agit de transférer la somme du fonds 4 au fonds 9.

Proposé par : Manon Latour | Appuyé par : Baya Messaoudi | Signé par la présidente

6. Projet éducatif – adoption

Depuis 2023, c'est la première année de la mise en œuvre des moyens. On se concentre sur une première série d'actions spécifiques choisies l'année précédente. Il est question aussi de formations pour les enseignants, de la régulation par 2 sondages dont les résultats se sont avérés très positifs.

Les résultats des élèves se maintiennent : nos objectifs ne sont pas tout à fait atteints, mais nous en sommes proches. Il faut tenir compte ici de certaines spécificités du centre : notre clientèle change constamment, la langue d'origine de nombreux élèves est plus éloignée du français, et il y a un plus grand nombre d'élèves âgés dont le rythme d'apprentissage est plus lent ce qui ajoute à la charge de leurs enseignants.

Pour la FGA, l'ensemble est positif (données compilées en date de février). Les résultats sont similaires aux autres centres. On peut noter un taux d'évaluation plus bas qu'attendu, surtout pour les élèves ayant un parcours difficile ou vivant des difficultés dans d'autres aspects de leur vie. L'emphase est mise sur le suivi et la motivation pour passer les examens.

Il y a eu une réunion avec les enseignants concernant la mise en œuvre des moyens. Son maintien a été recommandé aux enseignants (suggéré par les SÉ). Les enseignants ont voté pour le maintien des moyens.

Proposé par : Tatiana Ndoum | Appuyé par : Erwine Polony

7. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation – adoption

Présentation des mises à jour du PLVI et des travaux du comité.

Un nouveau modèle sera utilisé en 2025-2026. le CSS a déjà fourni le gabarit.

Le personnel doit suivre une formation obligatoire asynchrone fournie par le ministère. La date limite a été repoussée au mois de décembre.

Un sondage a été mené sur la perception du climat au centre. Les résultats des 2 versions (élèves et employés) sont très bons. Présentation des faits saillants.

Proposé par : Baya Messaoudi | Appuyé par : Manon Latour

8. Varia

Communication est faite de l'avis public de la séance ordinaire du conseil d'administration du CSSDM du 26 juin 2025.

9. Levée de la séance

Proposé par : Manon Latour | Appuyé par : Noémie Ducharme-Lepage

 Signature récupérable

X 

Erwine Polony

Présidente

Signé par : 91a48666-34ed-49ed-8c51-f38b10991e74